

100% santé en optique : le taux de pénétration du panier A et la part du RAC 0 atteignent les 20% en 2022

À l'heure où le Gouvernement lance une seconde phase au déploiement du 100% santé et à la veille de l'ouverture des concertations, le ROF publie un bilan chiffré de la réforme qui met en avant une pénétration de 20,9% des équipements comportant verres et/ou montures du panier A et une part de marché des équipements (A ou B) à reste à charge zéro de 19,4%.

Le 100% santé, un succès en optique depuis son déploiement en 2020

Le ROF qui militait déjà depuis sa création pour l'amélioration de l'accès aux soins des Français, s'est engagé logiquement dans la réforme, en signant l'accord fondateur du 100% Santé en juin 2018.

Depuis la mise en place de la réforme, la profession s'est attachée à déployer le 100% santé dans des conditions difficiles, avec une réforme entrée en vigueur en 2020, durant la crise sanitaire.

En avril 2023, une étude Xerfi Specific, réalisée pour le ROF, montre que les principaux objectifs initiaux de la réforme ont été atteints :

- Le renoncement aux soins pour raison financière est en recul comme le montre les études de la CNAM et de la DREES.
- Cela est notamment dû d'une part au doublement de la part de marché des équipements à RAC 0 qui représentait 9% avant la réforme et atteint 19,4 % aujourd'hui ; et d'autre part, à l'augmentation de la pénétration des équipements comportant verres et/ ou montures du panier A, qui atteint 20,9% en juin 2022.

Le ROF se félicite de ces chiffres qui témoignent des effets concrets de cette réforme sur l'accès aux soins optiques des Français alors même que ce marché est marqué par de fortes particularités structurelles : un marché largement équipé avant la réforme, une bonne couverture par les complémentaires santé, un marché très concurrentiel sur lequel des offres à RAC 0 existaient avant la réforme.

Alors que s'ouvre la concertation pour une seconde phase de la réforme, le ROF, ouvert à la discussion, estime possible d'améliorer encore l'accès aux soins. Les études de la DRESS (Etudes et résultats n°1236 de juin 2021), le rapport du HCAAM de janvier 2022 et le rapport annuel de la complémentaire santé solidaire de 2021, montrent que les publics les plus fragiles restent souvent dans l'ignorance de leurs droits.

Pour Stéphane Corfias, Président du ROF, « *Nous attendons maintenant que le Gouvernement précise ses attentes, la méthodologie de travail et le calendrier de la concertation. Pour les opticiens, il n'y a pas de sujet tabou et pour les professionnels de santé que nous sommes, tout ce qui peut être fait pour l'accès au soin des Français,*

doit l'être. Cela toutefois en tenant compte des réalités économiques : notre secteur est de plus en plus pris dans un effet ciseaux entre des prix limites de ventes non indexés (Panier A et réseaux de soins) versus une augmentation de l'ensemble des coûts fixes en période de forte inflation. C'est une situation qui devra être traitée lors des négociations afin d'assurer la pérennité de nos professionnels de santé sur l'ensemble du territoire. »

À PROPOS DU ROF :

Le Rassemblement des opticiens de France (ROF) est le plus important syndicat patronal de la Branche Optique. Il est issu de la fusion en 2018 du Syndicat national des opticiens réunis (SNOR) et de l'Union des opticiens (UDO). **Avec une représentativité de 83 %**, il est le principal organisme professionnel représentatif des opticiens-lunettiers auprès des instances nationales en charge de la Santé, de l'Économie et du Travail. **Le ROF rassemble les principales enseignes leaders du marché de l'optique, ainsi que des indépendants et des associations régionales.**